



UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES



CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN AFRIQUE (SEBA)

VERSION POPULAIRE

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE	1
2.	LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN AFRIQUE	4
3.	OBJECTIF GENERAL	6
3.1.	Objectifs Stratégiques	6
4.	DÉTAILS DU PROJET	7
	SO 1 : RATIFIER ET/OU ALIGNER LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX/RÉGIONAUX PERTINENTS LIÉS AUX THÈMES DE L'ÉCONOMIE BLEUE (AVEC UNE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUE À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ)	7
	SO 2 : OPTIMISER LA CONSERVATION ET LA BIODIVERSITÉ DURABLE TOUT EN MINIMISANT LES CONFLITS ENTRE LES UTILISATEURS DES RESSOURCES DE L'ÉCONOMIE BLEUE.	8
	SO3. RENFORCER LES MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS DU TOURISME CÔTIER ET MARIN, DU PÉTROLE, DU GAZ, DE L'EXPLOITATION MINIÈRE EN EAUX PROFONDES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUES.	10
	SO4. RENFORCEMENT DE L'INCLUSION DE LA QUESTION DU GENRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE ET DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE	11
5.	MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE	13
6.	LOGFRAME	14



1. CONTEXTE

La Stratégie de L'Economie Bleue en Afrique (SEBA) a identifié la durabilité environnementale et la protection de la biodiversité comme étant un objectif stratégique clé pour la santé des écosystèmes et le développement durable de l'économie bleue. Le projet soutient donc la mise en œuvre de la Stratégie de l'Economie Bleue Africaine.

Le Bureau interafricain des Ressources Animales de l'Union africaine (UA-BIRA), avec le soutien financier de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA), met en œuvre un projet sur la “Conservation de la Biodiversité Aquatique dans l'Economie Bleue Africaine”, pour une période de trois ans (octobre 2021 - octobre 2024). Le budget total est d'environ 5,5 millions de Dollars.

Ce projet définit un programme d'action visant à “renforcer les capacités institutionnelles des États Membres de l'Union Africaine et des Communautés Économiques Régionales en matière d'utilisation, de conservation et de protection de la biodiversité aquatique dans le cadre de la Stratégie de l'Économie Bleue en Afrique”.

Le continent africain est adjacent à des écosystèmes marins hautement productifs, dont les sept Grands Ecosystèmes Marins (GEM) Africains, à savoir : le courant Agulhas, le courant de Benguela, le courant de Guinée, le courant des Canaries, la mer Méditerranée, la mer Rouge et le courant de Somalie. Le continent est également doté de réseaux de rivières et de lacs. Les mers, les océans, les lacs et les rivières abritent un nombre important de biodiversité et les écosystèmes sont sources de moyens de subsistance, de sécurité alimentaire et de richesse. Ces écosystèmes aquatiques africains abritent des ressources vivantes et non vivantes ; cependant, l'exploitation non durable de ces ressources menace la biodiversité, les ressources et la durabilité environnementale.

La biodiversité aquatique est l'ensemble des ressources vivantes des écosystèmes aquatiques, qui comprennent des espèces de poissons, des mollusques, des plantes, des micro-organismes, etc. La biodiversité aquatique englobe les systèmes d'eau douce, l'environnement marin (mer et océan), les plaines inondables, les bassins d'aquaculture et les zones humides. Plusieurs facteurs menacent la biodiversité aquatique dans les écosystèmes aquatiques africains. Il s'agit notamment de la surexploitation des espèces vivantes, des pollutions provenant de plusieurs sources (activités municipales, pétrolières, gazières et agricoles), de l'introduction incontrôlée d'espèces exotiques dans les systèmes d'aquaculture, des effluents des activités minières. Par conséquent, les ressources aquatiques importantes sont de plus en plus sensibles aux changements environnementaux

naturels et artificiels. Ainsi, des stratégies de conservation visant à protéger et à conserver la vie aquatique sont nécessaires pour maintenir l'équilibre de la nature et assurer la disponibilité des ressources pour les générations futures.

La Stratégie de l'Economie Bleue en Afrique a identifié la coopération et la coordination régionales ainsi que la mise en œuvre de la Planification de l'Espace Marin (PEM) comme des activités stratégiques clés pour assurer la conservation de la biodiversité aquatique. La PEM s'appuie sur les approches clé de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et repose uniquement sur les principes clé de l'Approche Ecosystémique ou de la Gestion Basée sur l'Ecosystème (GBE). Il est important de noter que les mesures réglementaires visant à préserver la diversité aquatique doivent inclure une sensibilisation et une adhésion politique. Cela peut être accompli par le biais de programmes éducatifs, d'une sensibilisation accrue et d'une participation efficace aux forums mondiaux connexes, ainsi que par la connaissance des instruments régionaux et mondiaux pertinents, des programmes d'incitation, des mécanismes développés ou renforcés ou des cadres réglementaires pour la réhabilitation des habitats aquatiques dégradés, la restauration ou le rétablissement des espèces appauvries (vivantes) et la mise en œuvre de programmes de surveillance environnementale.

Collaboration en partenariats

Le projet établira des partenariats solides et une collaboration avec des projets nationaux, régionaux et continentaux afin de minimiser les doublons et de générer des synergies dans les interventions. Cet objectif sera en partie atteint en participant aux comités de pilotage du projet (CPP) et à d'autres événements de projets connexes. En outre, dans le cadre du Mécanisme Africain de Réforme de la Pêche (MARF), des consultations périodiques seront organisées sous la Plateforme Africaine pour les Institutions Régionales de la Pêche, de l'Aquaculture et des Systèmes Aquatiques (PAIRPASA) pour le partage d'informations sur les activités et les plans de travail. Ces consultations impliqueraient de manière significative, entre autres, les Conventions Maritimes Régionales (CMR), les secrétariats des LME et d'autres partenaires afin de générer des synergies dans la mise en œuvre des activités. Le projet fonctionnerait par l'intermédiaire des Communautés Economiques Régionales (CER) qui bénéficient du mandat pour les intégrations régionales, les institutions régionales spécialisées et les ONG ayant trait à l'environnement.

Les femmes doivent être impliquées de manière égale et active dans les processus de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, car elles jouent un rôle essentiel en tant que principales gestionnaires des terres et utilisatrices des ressources, et elles sont confrontées à des impacts disproportionnés, tant du fait de la perte de biodiversité que des mesures de conservation ne tenant pas compte

de la question du genre. Il est donc nécessaire de procéder à des changements à tous les niveaux pour améliorer la participation des femmes et des filles dans les processus de conservation de la biodiversité.



2. LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN AFRIQUE

i. Durabilité environnementale et protection de la biodiversité



Les investissements dans la conservation seront augmentés à l'avenir pour contribuer à renforcer la fonction de puits de carbone des bassins versants et des ressources en eau, ainsi que pour améliorer l'état de pollution des côtes africaines en ce qui concerne les produits chimiques et les plastiques. Des écosystèmes bleus sains, liés à la gestion de l'environnement et à la protection de la biodiversité, bénéficieront de ces mesures. Les capacités des différents ministères nationaux et des institutions régionales devant entreprendre des projets dans tout le pays et dans la région sur la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Terres plus la conservation (REDD+) vont également contribuer à l'amélioration des écosystèmes bleus. Il est également important d'identifier de manière appropriée les institutions basées sur le savoir au sein du continent pour un renforcement continu des capacités en matière d'environnement aquatique, de biodiversité et de sciences du climat en tant que Centres d'Excellence reconnus par les organes politiques de l'Union Africaine ainsi que par les institutions politiques régionales (CER). Le développement durable du tourisme côtier et marin ainsi que des activités minières sera encouragé en tenant compte de la durabilité environnementale et de la conservation de la biodiversité.

ii. Changements climatiques



Les changements climatiques et la variabilité du climat ont déjà un impact sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire en Afrique. Les États Membres de l'Union Africaine ont besoin d'être soutenus pour lancer des activités visant à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité des communautés, y compris les femmes et les jeunes, aux changements climatiques et à la variabilité afin de garantir des systèmes alimentaires durables et la sécurité des moyens de subsistance.

iii. Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes et de la Pêche Illégale Non Déclarée et Non Réglementée (PINDNR)



La sécurité des ZEE des États Membres de l'Union Africaine est d'une importance capitale pour développer et garantir la durabilité de l'Économie Bleue, qui touche différents secteurs maritimes dont la pêche, le tourisme, le transport, le commerce, l'exploitation au large et bien d'autres activités. La pêche illécite, Non Déclarée et Non Réglementée (PINDNR) est un défi sérieux en Afrique, à la fois pour les écosystèmes terrestres et marins avec des menaces significatives pour la sécurité alimentaire, la durabilité de l'environnement, la biodiversité et les moyens de subsistance.

3. OBJECTIF GENERAL

Les préoccupations et les actions en faveur de la protection et de la conservation de la biodiversité aquatique sont intégrées dans les cinq domaines thématiques de la Stratégie de l'Economie Bleue en Afrique, dont le cinquième thème (gouvernance) vise à assurer la cohérence et la coordination globales de toutes les mesures prises et mises en œuvre. Plus précisément, les domaines thématiques 1. (Pêche et aquaculture), 2. (Navigation et commerce maritime), 3. (Changements climatiques et environnement) et 4. (Énergie et mines) disposent d'un ensemble d'actions de protection et de conservation de la biodiversité aquatique et de la durabilité environnementale.

L'objectif général du projet est d'améliorer l'environnement politique, les cadres réglementaires et les capacités institutionnelles des États Membres de l'UA et des Communautés Économiques Régionales pour utiliser durablement et conserver la biodiversité et les écosystèmes aquatiques.

3.1. Objectifs Stratégiques

1. Ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleue (avec une référence spécifique à la protection et à la conservation de la biodiversité) ;
2. Optimiser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en minimisant les conflits entre les sous-thèmes de l'économie bleue ;
3. Renforcement des mesures visant à atténuer les effets négatifs du tourisme côtier et marin, du pétrole, du gaz, de l'exploitation minière en eaux profondes et des changements climatiques sur la biodiversité et l'environnement aquatiques ;
4. Renforcer l'inclusion de la question du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale

4. DÉTAILS DU PROJET

Objectifs Stratégiques (OS), Résultats, Activités et Sous-activités.

SO 1 : RATIFIER ET/OU ALIGNER LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX/RÉGIONAUX PERTINENTS LIÉS AUX THÈMES DE L'ÉCONOMIE BLEUE (AVEC UNE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUE À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ)

Résultat 1.1 : Élaboration de mécanismes pour la participation active des EM aux initiatives continentales et mondiales liées à la biodiversité aquatique et aux régimes environnementaux (ABNJ, CITES, CBD, réunion de la COP relative à la CC, BRS, etc.)

1.1.1. Renforcer le rôle et la participation effectifs dans les régimes continentaux et mondiaux liés à la biodiversité aquatique et à l'environnement

1.1.1.1 *Entreprendre des études et développer un mécanisme pour renforcer le rôle et la participation efficaces dans les régimes régionaux et mondiaux liés à la biodiversité et à l'environnement ;*

1.1.1.2 *Organiser un atelier continental de validation et de sensibilisation des parties prenantes aux dispositions, défis et mécanismes pertinents pour un rôle et une participation efficaces dans ces régimes mondiaux ;*

1.1.1.3 *Organiser un atelier pour les négociateurs identifiés (10) afin d'apporter un soutien technique aux États Membres de l'UA dans les négociations mondiales, par exemple les réunions de la CC, de la COP et de la CITES ;*

1.1.1.4 *Soutenir la participation de 5 EM de l'UA aux forums pertinents sur la biodiversité aquatique et l'environnement et de 2 négociateurs sélectionnés à 2 événements par an pendant 2 ans (deux négociateurs sélectionnés accompagneront les 5 EM de l'UA pour leur fournir des conseils techniques).*

Résultat 1.2. Soutien à la ratification et à la mise en œuvre de conventions et d'accords relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique du point de vue des domaines thématiques de la SEBA dans les États Membres de l'UA et les CER.

1.2.1. Identifier les instruments continentaux et mondiaux pertinents relatifs à la biodiversité et à l'environnement pour la gestion durable des ressources de l'Economie Bleue en Afrique.

1.2.1.1 *Procéder à une évaluation des instruments continentaux et mondiaux pertinents en matière de biodiversité et d'environnement afin d'élaborer des actions prioritaires pour renforcer la ratification et la mise en œuvre ;*

1.2.1.2 Organiser deux ateliers virtuels de validation et de sensibilisation régionale sur les documents identifiés, y compris les principales dispositions et les avantages ;

1.2.1.3 Soutenir 10 États Membres de l'UA pour réviser les politiques et réglementations nationales et aligner les instruments nationaux sur les instruments régionaux et mondiaux pertinents en matière de biodiversité et d'environnement ;

1.2.1.4 Organiser des ateliers de validation au niveau national pour valider les politiques révisées.

SO 2 : OPTIMISER LA CONSERVATION ET LA BIODIVERSITÉ DURABLE TOUT EN MINIMISANT LES CONFLITS ENTRE LES UTILISATEURS DES RESSOURCES DE L'ÉCONOMIE BLEUE.

Résultat 2.1 : Des cadres réglementaires exécutoires pour des systèmes régionaux efficaces et durables de gestion de la chaîne du froid sont développés.

2.1.1 Améliorer les Systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) durables pour la conservation et la protection de la biodiversité :

2.1.1 Améliorer les Systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) durables pour la conservation et la protection de la biodiversité

2.1.1.1 Mener une étude pour évaluer l'état des SCS pour lutter contre les pratiques non durables de la pêche et d'autres ressources de l'économie bleue dans les États Membres de l'UA et les Communautés Économiques Régionales et développer un mécanisme pour renforcer les SCS ; identifier les points forts et les points faibles des capacités.

2.1.2. Soutenir la mise en place d'arrangements financiers rentables et durables pour une coopération régionale efficace en matière de SCS et leur application dans des régions sélectionnées.

2.1.2.1 Élaborer un cadre pour la mise en place de systèmes de SCS régionaux fonctionnels, financiers et durables.

2.1.2.2 Organiser deux ateliers régionaux virtuels pour valider les conclusions et les recommandations des études 2.1.1.1. et 2.1.2.1.

2.1.2.3 Piloter et rendre opérationnelles les recommandations (en 2.1.1.1. et 2.1.2.1.) dans 2 institutions régionales ; le pilotage doit viser à renforcer les capacités.

2.1.2.4 Soutien à la mise en œuvre de systèmes financiers rentables et durables.

Résultat 2.2. Un cadre pour l'établissement d'une coopération nationale, régionale et transfrontalière sur les domaines thématiques de la Stratégie pour l'Economie Bleue en Afrique est établi.

2.2.1. Établir une coopération régionale sur les questions transfrontalières dans les écosystèmes aquatiques partagés en vue de formuler des cadres régionaux harmonisés sur la conservation de la biodiversité aquatique.

2.2.1.1 Réaliser une évaluation intégrée de deux écosystèmes aquatiques transfrontaliers identifiés afin d'identifier les problèmes environnementaux aquatiques critiques affectant la biodiversité et développer des mécanismes pour des plans et des protocoles de gestion conjointe des ressources partagées de l'économie bleue ; en vue de développer des cadres régionaux harmonisés pour la conservation de la biodiversité aquatique ;

2.2.1.2 Organiser deux ateliers virtuels de validation et de sensibilisation sur les problèmes environnementaux critiques dans deux écosystèmes transfrontaliers et sur le projet de cadres régionaux harmonisés pour la conservation de la biodiversité aquatique ;

2.2.1.3 Soutien pour fournir une assistance technique à cinq États Membres de l'UA afin de déployer leurs plans et protocoles de gestion conjointe et les cadres régionaux harmonisés pour la conservation de la biodiversité aquatique.

2.2.2. Formuler des mécanismes pour institutionnaliser la Planification de l'Espace Marin (PEM) aux niveaux national et régional.

2.2.2.1 Réaliser une évaluation pour cartographier les PEM en Afrique, documenter les leçons, les meilleures pratiques et développer des directives pour leur institutionnalisation aux niveaux national et régional ;

2.2.2.2 Organiser deux réunions régionales virtuelles de réflexion sur la mise en œuvre et la gouvernance du PEM afin de valider les conclusions des consultants au point 2.2.3.1 et de formuler des recommandations ;

2.2.2.3 Soutenir les institutions régionales spécialisées pour renforcer les PEM transfrontaliers identifiés ; intégration des meilleures pratiques, y compris des éléments tels que la conservation et la restauration des écosystèmes dégradés, la résilience aux impacts des changements climatiques ; amélioration des stratégies de gestion actuelles dans les protocoles régionaux, les systèmes de contrôle et de suivi ou les accords.

Résultat 2.3. Renforcement des capacités de restauration et de conservation de la biodiversité et de l'environnement aquatiques menacés.

2.3.1 Soutenir la réhabilitation de la biodiversité et des habitats aquatiques appauvris

2.3.1.1 Réaliser une révision continentale des aires marines protégées (AMP) existantes, documenter les leçons, les meilleures pratiques et formuler des directives pour leur mise en œuvre et leur gouvernance durables ;

2.3.1.2 Organiser deux réunions régionales virtuelles de Réflexion sur la mise en œuvre et la gouvernance des AMP pour valider les résultats des consultations 2.3.1.1., et développer des recommandations ;

2.3.1.3 Sur la base des résultats des études sur l'examen des initiatives AMP existantes, le projet apporterait un soutien technique et direct à deux institutions régionales spécialisées.

2.3.2 Créer des Centres d'Excellence Continentaux pour le renforcement des capacités en matière de biodiversité aquatique.

2.3.2.1 Soutenir la création de deux Centres d'Excellence Continentaux sur la biodiversité aquatique ; cette activité soutient la mise en œuvre de la Décision Ministérielle de 2014 pour identifier les Centres d'Excellence dans les domaines aquatiques pertinents, y compris la biodiversité ;

2.3.2.2 Renforcer les capacités de deux Centres d'Excellence identifiés - sur la base des lacunes identifiées (équipement et matériel de formation).

SO3. RENFORCER LES MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS DU TOURISME CÔTIER ET MARIN, DU PÉTROLE, DU GAZ, DE L'EXPLOITATION MINIÈRE EN EAUX PROFONDES ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUES.

Résultat 3.1. Renforcement et mise en œuvre de mesures visant à minimiser les impacts négatifs des changements climatiques sur la biodiversité et l'environnement.

3.1.1.1 Réaliser des études sur l'impact négatif des changements climatiques sur la biodiversité et l'environnement aquatiques et recommander des stratégies d'atténuation ;

3.1.1.2 Organiser un atelier continental virtuel de validation des études sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité aquatique, leur environnement et élaborer des recommandations ;

3.1.1.3 Le projet soutiendra le renforcement des efforts de conservation et d'atténuation de l'impact des changements climatiques pour des initiatives identifiées en cours sur la restauration des écosystèmes (mangroves, herbes marines, etc.) et l'atténuation de l'impact des changements climatiques (augmentation des puits de carbone).

Résultat 3.2. Élaboration de stratégies pour un cadre stratégique intégré pour le tourisme et l'exploitation minière durables dans les zones côtières et marines.

3.2.1. Identifier les questions et les actions prioritaires pour un tourisme et des activités minières côtières et marines durables sur la biodiversité et l'environnement aquatiques et élaborer des directives.

3.2.1.1 Réaliser des études afin d'identifier les questions et les actions prioritaires pour des activités côtières, marines, touristiques et minières durables pour la conservation de la biodiversité aquatique et la protection de l'environnement ;

3.2.1.2 Les études seront suivies de cinq consultations nationales des parties prenantes afin d'élaborer des plans directeurs nationaux sur le développement durable du tourisme côtier et marin et de l'exploitation minière en vue de la conservation de la biodiversité et de la protection de l'environnement ; le secteur privé participera à l'atelier en tant que partie prenante du secteur ;

3.2.1.3 Sur la base des questions prioritaires identifiées dans le plan directeur national, le projet soutiendra le développement ou (le renforcement), le suivi et les cadres réglementaires dans 5 États Membres de l'UA pour le tourisme et l'exploitation minière côtiers et marins durables pour la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement.

SO4. RENFORCEMENT DE L'INCLUSION DE LA QUESTION DU GENRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE ET DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Résultat 4.1 Élaboration d'une stratégie continentale pour l'inclusion de la question du genre dans la biodiversité aquatique et la gestion environnementale.

4.1.1. Soutenir le développement d'une stratégie continentale pour l'inclusion de la question du genre dans la biodiversité aquatique et la gestion environnementale

4.1.1.1 Organiser une Réunion consultative des Experts pour identifier les questions et les actions prioritaires pour renforcer le rôle des femmes dans la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement ;

4.1.1.2 Organiser un atelier continental virtuel de consultation des parties prenantes sur les questions et actions prioritaires identifiées pour renforcer le rôle des femmes dans la gestion de la biodiversité et de l'environnement ;

4.1.1.3 Un soutien technique sera apporté à 3 EM de l'UA pour qu'ils développent des stratégies globales et délibérées en matière de biodiversité, en tant que points d'entrée importants pour l'autonomisation des femmes ;

4.1.1.4 Une cartographie des ONG environnementales en cours qui se concentrent sur la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sera réalisée ; et un soutien technique sera fourni par le projet pour développer ou renforcer les plans de travail sensibles à la question du genre afin de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la protection de la biodiversité et la gouvernance environnementale (les ONG comprennent les Acteurs Non Etatiques, les OSC, le Secteur Privé impliqué dans la gestion environnementale).

5. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

The African Union Inter-African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR) will be responsible for the overall management and coordination of the project, under the political leadership of the AU Commissioner for Agriculture, Rural Development, Blue Economy and Sustainable Environment (DARBE) who will provide political leadership. AU-IBAR will be responsible for grant management, sub granting arrangements (this is not expected in this project) and reporting to the Funding Partner (SIDA). In order to dispense its functions effectively the following project management structures and monitoring mechanisms shall be established.

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) sera responsable de la gestion et de la coordination générale du projet, sous la direction politique du Commissaire de l'UA pour l'Agriculture, le Développement Rural, l'Economie Bleue et l'Environnement Durable (DARBE) qui assurera la direction politique. L'UA-BIRA sera responsable de la gestion des subventions, des accords de sous-financement (ce qui n'est pas prévu dans ce projet) et des rapports au Partenaire Financier (SIDA). Afin de mener efficacement ses fonctions, des structures de gestion de projet et des mécanismes de suivi suivants seront mis en place.

Unité de Gestion du Projet (UGP)

Comité de Pilotage du Projet (CPP)

Comité Technique de Projet (CTP)

Suivi et Rapports sur les Performances et les Résultats

Communication et visibilité

Evaluation

Audit

Bénéficiaires et partenaires :

55 États Membres de l'UA, 8 Communautés Économiques Régionales, des institutions régionales spécialisées dans les disciplines liées à la pêche, à l'aquaculture, à l'environnement aquatique, aux secteurs connexes de l'économie bleue, des Acteurs Non Étatiques, le Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile, y compris les femmes et les jeunes.

Pour de plus amples informations sur la conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine, vous pouvez accéder au microsite du Projet sur : <https://www.au-ibar.org/au-ibar-projects/conserving-aquatic-biodiversity-african-blue-economy>.

6. LOGFRAME

LOGFRAME pour le “**Renforcement des capacités institutionnelles des États Membres de l’Union Africaine et des Communautés Économiques Régionales en matière de conservation de la biodiversité aquatique dans le contexte de la Stratégie de l’Économie Bleue en Afrique**”.

HAÏNE DE RÉSULTATS / DESCRIPTION	INDICATEURS	LIGNES DE BASE	CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHÈSES
Impact : Conservation et utilisation durables de la biodiversité aquatique et des environnements marins pour la nourriture et les revenus grâce à l’amélioration des politiques, des cadres réglementaires et des capacités institutionnelles.	Variation des incidences de la pêche INDNR (utilisées comme indicateur de la surexploitation des ressources)	Une étude/ enquête sera menée en collaboration avec les RFB et les CER pour déterminer le nombre actuel d’incidences signalées dans chaque région.	Réduction 30%	Rapports de l’UA-BIRA	La volonté politique et la corporation des Autorités Régionales et Nationales sur le développement et l’application des cadres légaux pertinents.
	Nombre de CER (ou d’institutions régionales spécialisées) et d’EM dont les capacités institutionnelles en matière de conservation et d’utilisation de la biodiversité aquatique ont été renforcées.	0	4 CER 15 EM	Rapports de l’UA-BIRA	
Résultats					
1. Amélioration de la ratification et de l’alignement des politiques et réglementations pertinentes sur les instruments internationaux et/ ou régionaux relatifs à la protection et à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.	Taux de ratification des instruments juridiques pertinents (ventilés par instrument)	Une étude est prévue pour déterminer les instruments pertinents et leurs taux de ratification de base.	%	Rapports de l’UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	

HAÏNE DE RÉSULTATS / DESCRIPTION	INDICATEURS	LIGNES DE BASE	CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHÈSES
2. Amélioration des capacités de gestion , d'utilisation, de protection et de conservation durables des ressources aquatiques vivantes et des écosystèmes connexes.	Nombre d' EM et de CER (ou d'institutions régionales spécialisées) et d'institutions spécialisées) mettant en œuvre l'approche écosystémique de la gestion des écosystèmes marins et côtiers.	Une enquête de base sera menée	15	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	
3. Renforcement des mesures d'atténuation des impacts du tourisme côtier et marin, du pétrole, du gaz, de l'exploitation minière en eaux profondes et des changements climatiques sur la biodiversité et l'environnement aquatiques.	Nombre de CER et d'EM dans lesquels les recommandations sur l'atténuation des impacts négatifs des changements climatiques sont pilotées.	0	10 EM	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	
4. Amélioration de la participation et de l'engagement des femmes et des jeunes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale	Nombre de CER et d'EM dans lesquels des mesures visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes à la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement sont mises en œuvre.	0	5 EM (y compris d'autres organisations)		

HAÏNE DE RÉSULTATS / DESCRIPTION	INDICATEURS	LIGNES DE BASE	CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHÈSES
Résultats					
1.1: Développement de mécanismes pour la participation active des EM aux initiatives régionales et mondiales ayant trait à la biodiversité aquatique et aux régimes environnementaux (ABNJ, CITES, réunion de la COP relative à la CC, BRS, etc.	Nombre de mécanismes développés pour renforcer la participation effective de l'Afrique aux négociations mondiales	0	1	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	
	Nombre d' EM de l'UA soutenus pour participer aux forums pertinents sur la biodiversité aquatique et l'environnement.	0	5	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	
1.2. Soutien à la ratification et à la mise en œuvre des conventions et des accords relatifs à la conservation de la biodiversité dans les EM et les CER de l'UA.	Nombre de EM et de CER soutenus pour réviser et aligner les politiques et les instruments nationaux sur les instruments régionaux et mondiaux pertinents.	0	10 EM	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	La corporation et la volonté d'apprendre de la part des principales parties prenantes impliquent que les BE transcendent différents secteurs.
2.1. Développement de cadres réglementaires exécutoires pour des systèmes SCS régionaux efficaces et durables	Élaboration d'un cadre continental pour les mécanismes de financement durable des ressources halieutiques et de l'aquaculture et des écosystèmes connexes	0	1	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	Disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles en temps opportun

HAÏNE DE RÉSULTATS / DESCRIPTION	INDICATEURS	LIGNES DE BASE	CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHÈSES
2.2 Mise en place d'un cadre pour l'établissement d'une coopération nationale, régionale et transfrontalière sur les domaines thématiques de la Stratégie de l'Economie Bleue en Afrique.	Nombre d'institutions régionales dans lesquelles la recommandation et les leçons sur la PEM sont mises en œuvre.	0	2	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	Des technologies innovantes sont utilisées pour faciliter la mise en œuvre en fonction des restrictions induites par le Covid 19.
2.3 Renforcement des capacités de restauration et de conservation de la biodiversité et de l'environnement aquatique menacé.	Nombre d'écosystèmes transfrontaliers partagés dans lesquels les directives de la PEM sont pilotées Nombre de centres d'excellence aquatiques créés et renforcés	0 0	2 2	Rapports de UA- BIRA	
3.1. Renforcement et mise en œuvre de mesures visant à minimiser les effets négatifs des changements climatiques sur la biodiversité et l'environnement.	Réalisation d'une étude sur l'impact négatif des changements climatiques sur la biodiversité et l'environnement aquatiques	0	1	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	
3.2. Élaboration de stratégies pour un cadre stratégique intégré en faveur du tourisme et de l'exploitation minière durables dans les zones côtières et marines	Nombre de EM soutenus pour piloter des directives sur le tourisme et l'exploitation minière durables en milieu marin et côtier afin d'assurer la conservation de la biodiversité et de l'environnement.	0	5	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	

HAÏNE DE RÉSULTATS / DESCRIPTION	INDICATEURS	LIGNES DE BASE	CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHÈSES
4.1 Élaboration d'une stratégie continentale pour l'inclusion du genre dans la biodiversité aquatique et la gestion environnementale	Nombre d'EM de l'UA soutenus pour mettre en œuvre une stratégie régionale visant à renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la biodiversité aquatique et la gestion intégrée de l'environnement.	0	5	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	
	Nombre d'ONG environnementales aidées à mettre en œuvre des plans de travail tenant compte de la question du genre.	0	2	Rapports de l'UA- BIRA sur la Mise en œuvre et la Supervision	

Union Africaine –
Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100 Nairobi, KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org